

## Outils d'aide à l'application

Arrêté du 23 octobre 2017 relatif à l'agrément des modalités de prise en compte des systèmes de récupération instantanée de chaleur sur eaux grises dans la réglementation thermique 2012

Version 1 : Mise en ligne le 06/04/2018

### Données d'entrée

#### Situation géographique

Département	75
Zone	H1a

#### Caractéristiques du bâtiment :

Usage de la zone	Maison(s) individuelle(s)
Nombre de maisons	1
Surface utile totale (m <sup>2</sup> )	90
d'énergie sur eaux grises (m <sup>2</sup> )SRT desservie par le système de récupération	105
SRT totale (m <sup>2</sup> )	105
<b>SRT desservie* par types d'appareils sanitaires</b>	
Douche(s) seule(s)	0 m <sup>2</sup>
Baignoire sabot (V<125L)	105 m <sup>2</sup>
Baignoire standard (125<V<175L)	0 m <sup>2</sup>
Grande baignoire (V>175L)	0 m <sup>2</sup>
<b>Nombre d'appareils sanitaires connectés au(x) récupérateur(s) de chaleur</b>	
	1
<b>Type d'émetteurs ECS</b>	
Melangeurs, mitigeurs mécaniques et autres	0,0%
Mitigeurs thermostatiques ou mécaniques économes	100,0%
Temporisateurs ou robinets électroniques	0,0%
<b>Longeurs moyennées des réseaux ECS du bâtiment</b>	
En AMONT** du récupérateur et EN volume chauffé	3,00 m
En AMONT** du récupérateur et HORS volume chauffé	0,00 m
En AVAL*** du récupérateur	3,00 m

#### Récupérateur

Niveau de certification du coefficient transitoire	Valeur justifiée
Coefficient transitoire Ctrans	0,96
Niveau de certification de l'efficacité nominale	Valeur justifiée
Efficacité nominale du récupérateur Eff_nom en %	66,0%

#### Générateur ECS

Source Energie	Gaz condensation accumulation individuelle
Rpn (70°C, charge 100 %, en %)	100

#### Pompe de relevage

Pompe nécessaire au fonctionnement du récupérateur	Pas de pompe de relevage
Puissance de la pompe de relevage (kW) ****	0

#### Données de sortie :

Economie générée par le récupérateur	535 kWhEF
	5,10 kWhEP/m <sup>2</sup> shon.an